

Tou(r)s sous surveillance #5/5

Pour une critique active et engagée de la vidéo-surveillance à Tours / mai 2024

Alors qu'à Tours, la vidéo-surveillance ne fait presque plus débat et qu'être filmé plusieurs dizaines de fois par jour par les caméras municipales ne semble plus gêner grand monde, deux événements récents démontrent qu'en France la surveillance policière étend inexorablement son emprise.

La ville de Brest, qui jusqu'à présent n'était dotée d'aucune caméra municipale pour surveiller l'espace public^a (il en existait néanmoins devant certains bâtiments publics ou encore dans les transports en commun), s'est armée de 15 caméras équipées du logiciel Briefcam (voir TSS#4) ainsi que d'une quarantaine de caméras piétons pour appareiller la police. La municipalité PS (avec le soutien de l'opposition de droite) a consenti aux injonctions préfectorales et aux incitations financières de l'État (qui a payé les équipements : 900 000€). De nouvelles caméras sont d'ores et déjà annoncées dans les prochaines années.

A Niort, un militant présent à Sainte-Soline, le 25/03/2023, a été déféré au tribunal pour un doigt d'honneur adressé à des gendarmes^{aa}. Il a été confondu suite à l'utilisation d'un logiciel de reconnaissance faciale, et ce en toute illégalité. En effet, ce type de logiciel est encore interdit en France (du moins jusqu'au J.O. de Paris). Le programme (dont le nom n'a pas été communiqué) a croisé la photo du manifestant avec le TAJ (traitement d'antécédents judiciaires qui contient plus de 8 millions de photos). Le tribunal ne s'est aucunement questionné sur la validité des preuves et ce, au mépris du droit et des arguments des avocats.

Deux faits qui démontrent la prégnance des outils technologiques dans la surveillance des citoyen.nes.

Le cas brestois nous enseigne que la gauche ne vaut pas mieux que la droite concernant les mesures liberticides (ce que nous constatons à Tours mais aussi à Marseille, Lyon, Grenoble...). Le cas niortais démontre une fois de plus que la police et la justice travaillent de conserve à la criminalisation des luttes quitte à se vautrer dans l'illégalité.

De manière générale, alors que le recours à la vidéo-surveillance est avancé comme un moyen de lutte contre la délinquance de voie publique (sans en nier l'existence, il est indéniable que la délinquance, notamment dans son traitement médiatique sert une rhétorique politique réactionnaire et souvent raciste) cette dernière *in fine* contribue de plus en plus à la criminalisation des militant.es des causes progressistes. Ainsi, la concomitance du développement des technologies liberticides et l'arrogance d'un président et de son gouvernement en pleine radicalisation (obnubilés par un vocabulaire guerrier et martial) singeant ostensiblement et avec avidité l'extrême droite^{aaa} devrait nous alerter sur le recul des libertés politiques, associatives et syndicales dans notre pays.

Et lorsque l'on apprend par le biais d'un rapport diligenté par la défenseure des droits Claire Hédon^{aaaa} que « la majorité des policiers et gendarmes considère que mener à bien leur mission est prioritaire sur le respect de la loi (51,8 % contre 45,2 %) », on se dit que, plus que jamais, il faut s'opposer et mettre à mal l'avenir vigipiraté qui nous est imposé. Un futur pour lequel la seule perspective serait une société sous état d'urgence perpétuel.

^a <https://contre-attaque.net/2024/03/28/brest-la-mairie-installe-des-cameras-equipees-dun-logiciel-israelien-elles-sont-repeintes-en-quelques-jours/>

^{aa} <https://contre-attaque.net/2024/03/31/la-reconnaissance-faciale-utilisee-en-france-en-toute-illegalite-depuis-des-annees/>

^{aaa} Lire à ce propos S. Fontenelle, *Macron et l'extrême droite* (Massot/Blast 2023) ou Pierre Douillard-Lefèvre, *Dissoudre* (Grevis 2024)

^{aaaa} https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2024-02/ddd_eclairages_deontologie-et-relations-police-population_20240209.pdf

La vidéo-surveillance : un imaginaire urbain délétère

De nombreux travaux critiques au croisement de la sociologie et de l'aménagement urbain (citons pêle-mêle : J.P. Garnier, H. Lefebvre ou encore M. Davies) ont démontré que la ville moderne est façonnée par les idéologies capitaliste et néo-libérale. Ces idéologies se matérialisent dans l'espace urbain par des aménagements (bâtiments, infrastructures publiques, le fait de privilégier certains modes de déplacements, mobilier urbain etc...), des techniques d'administration (réunions publiques, concertations, appels à vote pour des projets etc...) ou encore l'incitation à certaines pratiques sociales (organisation d'événements, de fêtes, diffusion de musiques dans les rues...). En retour, la ville facilite la prégnance de ces idéologies. Ainsi, l'espace urbain est avant tout devenu un espace économique dominé par les catégories sociales les plus aisées.

Les choix politiques renforcent la domination du capitalisme urbain. Les municipalités vendent des espaces publics aux annonceurs publicitaires (omniprésence de JC Decaux dans les villes du monde entier) qui promeuvent les avatars du capitalisme les plus polluants (voitures, gadgets numériques, cosmétiques...). Elles relèguent les groupes sociaux les plus pauvres dans certains quartiers excentrés. Elles maillent le territoire urbain de moyens de surveillance de plus en plus performants.

Concernant la surveillance (avec au premier chef les caméras), ces installations induisent un certain rapport à la ville et crée un imaginaire urbain. La ville serait intrinsèquement dangereuse et mériterait d'être « protégée ».

Cet imaginaire se développe à travers la publicité vantant la ville du futur, les articles de la presse bourgeoise appelant de ses vœux à l'avènement de la ville connectée et intelligente ou encore les reportages télévisés louant les villes ayant recours à des technologies « disruptives » (puçage des poubelles, gestion en temps réel des flux routiers etc...).

L'idéologie technophile urbaine est transmise également dans le milieu scolaire par le biais de manuels évoquant dans la plupart des cas un futur urbain et social où les technologies seront l'alpha et l'omega. Ce futur y est présenté comme étant inéluctable et désirable (la ville soumise au réchauffement climatique et à la délinquance sera sauvée par des technologies durables. Elle sera résiliente et inclusive, sans que l'on sache vraiment ce que tous ces termes creux recouvrent). Normalisation et banalisation qui finalement n'apportent aucune dimension critique (ou alors seulement effleurée et jamais radicale). La vidéo-surveillance apparaît donc comme un élément de plus

dans ce fourre-tout technosolutionniste qui ne résout rien des problèmes engendrés par la ville (élévation des températures, augmentation sans fin des loyers, mal logement, pollutions dues aux transports ou aux industries, accès à la ville pour les personnes handicapées, etc...).

Ce recours aux technologies apparaît finalement comme une solution de facilité et permet

à un système économique mortifère de continuer à prospérer. En effet, il est plus simple d'installer des caméras que de résorber la pauvreté endémique engendrée par le capitalisme.

Le modèle urbain de demain ressemblera à une ville plus intelligente, plus économe et plus responsable, connectée aux besoins de ses habitants. Bienvenue dans la *smart city* ! Il s'agira de rendre la ville à la fois plus vivante et vivable. La production de déchets qui sera réduite grâce à des systèmes de recyclage ou de récupération souterrains permettra de produire de l'énergie. La gestion de cette nouvelle énergie, de l'éclairage, de la vidéosurveillance et de la voirie sera pilotée depuis un seul et même poste de commandement.

La *smart city* s'équipera également de wifi, de caméras de sécurité, de capteurs environnementaux et de kiosques interactifs. Elle sera très réactive et capable de lire les dysfonctionnements. Elle proposera en un temps record des solutions de réorganisation urbaine et humaine.

Les éditions Retz présentent dans le manuel *Réussir en grammaire CM (2019)* une certaine idée de la ville du futur. Ou comment normaliser la surveillance tout en travaillant la conjugaison.

La vidéo-surveillance: une domination de l'espace urbain

A Tours comme dans bien d'autres villes, on a commencé petit. Quelques caméras par-ci par-là (avec une prédilection pour les quartiers populaires), juste pour faire comme les autres (notamment Orléans qui a servi de boussole techno-sécuritaire) ou pour répondre aux inquiétudes de la bourgeoisie observant le monde par le filtre des médias dominants (rappelons-nous que déjà en 1976, R. Gicquel ouvrait le JT de TF1 par un angoissant et performatif « La France a peur »).

Les premières caméras tourangelles ont été installées en 2010 durant le deuxième mandat (2008-2014) de J. Germain (il faut préciser qu'il n'y avait aucune trace de ce projet dans son programme). Cette année-là, ce sont des dizaines de caméras qui sont implantées quartier du Sanitas et quartier de l'Europe. En 2012, on en comptait déjà une cinquantaine (12 de plus en bord de Loire). Puis ce furent 3 nouvelles caméras en 2014 (aux Fontaines), 10 de plus en 2015 et 20 en 2016. En 2017, c'est la guinguette qui est surveillée alors que le 12 décembre le nouveau CSU est inauguré dans les locaux de la PM (l'ancien se trouvait à la mairie). En 2018, ce furent 23 caméras en plus, et ainsi de suite...^a



Illustration du toujours plus sécuritaire avec l'exemple jocondien. Joué-lès Tours souhaite atteindre 400 caméras municipales d'ici 2026. Un CSU a été inauguré en 2022.

Ces installations ont toujours été imposées et n'ont jamais fait l'objet de débats avec les habitant.es de la ville (alors que dans un premier temps les résistances populaires étaient fortes, notamment au Sanitas). De plus, elles ont, le plus souvent, été présentées positivement par l'ensemble de la presse locale (La NR en tête, typique de la PQR souvent inféodée aux baronnies municipales). Les quelques questionnements qui ont émergé dans la presse l'ont souvent été avec désinvolture et sans aucune contextualisation politique. En témoigne cet article d'*infos-tours.fr*^{aaa} dans lequel on loue le fait que « les agents [du CSU] peuvent zoomer jusqu'à 300m », avant de rajouter un cynique (ou prophétique) « Utile en cas de manif... ».

Par électoralisme, idéologie rance, technophilie ou encore pour ne pas froisser les huiles de la préfecture, les municipalités ne se lassent pas de dilapider l'argent public (il faut compter en moyenne 15 000€ pour une caméra dôme, installation comprise et 140 000€ /an pour rémunérer un.e agent.e du CSU). Et lorsque l'on pointe (y compris des organismes comme la cour des comptes) le peu d'efficacité des caméras par rapport à leur prix, il est souvent rétorqué par les décideur.euses que c'est parce qu'il n'y en a pas assez et que tels quartiers ou croisements ne sont pas encore surveillés. Ce raisonnement induit que la vidéo-surveillance ne sera efficace que lorsque chaque citoyen.ne sera surveillé.e tout le temps et en tout endroit de la ville. Elle ne pourra être pleinement opérante que si elle est *totale*, c'est à dire que si elle couvre *l'intégralité d'une ville* de la plus grande artère jusqu'au moindre petit angle mort. On entrevoit bien ici l'idéologie qui guide les politiques sécuritaires municipales et étatiques. Il faudrait renoncer à son anonymat et à ses libertés pour les troquer contre une pseudo-tranquillité publique.

La future campagne des municipales sera l'occasion de mettre M. Denis devant ses contradictions et ses mensonges. Même si ce dernier n'est pas encore officiellement candidat à sa réélection, la tenue de réunions publiques, de visites dans les quartiers ou de meetings sera l'occasion, devant témoins, de lui demander de s'expliquer. Rappelons que ce dernier s'était engagé à ne pas faire installer de nouvelles caméras municipales à Tours^{aaa}. Alors que la fin de son mandat approche, les preuves de son imposture sont visibles aux quatre coins de la ville. Et ce n'est pas l'installation d'une nouvelle caméra (début 2024) à l'angle de la rue J. Simon et des Ursulines ou les deux caméras installées le 31 mai Av. André Malraux (accès sud du pont Mirabeau) qui nous démentiront.

^a Sources diverses : mairie de Tours, NR, France 3,actus-tours.fr, TMV, France Bleu, La Rotative

^{aa} <https://info-tours.fr/tours/2018/12/21/en-2019-5-nouvelles-zones-sous-vidéosurveillance-a-tours/>

^{aaa} <https://www.37degres-mag.fr/politique/objectif-maire-notre-entretien-grand-format-avec-emmanuel-denis/>

Une légende affirmerait que les caméras municipales pourraient nous protéger des agissements délictueux de la police. Ce fantasme, auquel uniquement des fans de R. Glucksmann peuvent adhérer, oblitère que la police détient les moyens (et toute la chaîne) de production des images. Nombreux sont les exemples de consultations illégales d'images par les policiers afin de pouvoir préparer un bon gros mensonge et de se couvrir entre collègues (les collègues des CSU orientent aussi les caméras afin qu'elles ne filment pas les bavures). De même, alors que les caméras piétons sont présentées par le ministère de l'intérieur comme un outil pour renforcer la confiance entre la police et la population, il est important de rappeler qu'elles sont actionnées uniquement selon le bon vouloir des fonctionnaires... On imagine donc mal un.e agent.e allumer sa caméra avant de rouler de coups un.e manifestant.e. Néanmoins le copwatching notamment en manifestation a pu être utile (même s'il n'a jamais empêché les violences policières) pour prouver la violence de la police. Toutefois, ces images se sont heurtées à un plafond de verre politique et médiatique : criminalisations des violenté.es, Macron ne veut pas que nous parlions de violences policières et « récuse » ce terme, les journalistes de BFM TV sont sommés par leur hiérarchie de ne pas utiliser l'expression violences policières...etc. Et, il apparaît que malgré les preuves visuelles indéniables, la justice et la hiérarchie policière sont très clémentes avec les « brebis galeuses ».

Cependant, il apparaît que parfois les caméras dérangent...

Devinette !

Qui a dit ? : « Maintenant il y a des caméras partout on ne peut plus jouer. »

A - Les enfants du quartier Beaujardin, fliqués par le CSU chaque fois qu'ils vont faire du tourniquet.

B - Des amateurs de rodéo urbain voulant reproduire IRL leurs scènes préférées de Fast and Furious 4.

C - Des footex qui ne pourront plus faire des mains en loosedé sans interventions de la BAC pour les sortir, après un placage ventral, du terrain.

D - Un collègue baqueux de Yann T. (policier qui a éborgné Adnane Nassih alors que ce dernier rentrait tranquillement chez lui après une journée de travail en février 2020).

Indice: par jouer, il faut comprendre tirer au LBD sur tout ce qui bouge (de préférence dans les quartiers populaires et les manifs).

Réponse: <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/affaires-sensibles/affaires-sensibles-du-jeudi-06-janvier-2022-6471300>

Que faire ?

Voici quelques actions plus ou moins légales pour contrer la surveillance policière ou du moins la freiner.

- Contester l'installation des caméras auprès de la CNIL et du tribunal administratif d'Orléans.
- Interpeler le maire en pointant le non respect de sa promesse de campagne.
- Envoyer de fausses demandes d'accès aux images enregistrées à donneespersonnelles@ville-tours.fr (ou spammer l'adresse mail). Voir TSS#4
- Pirater les caméras et le CSU.
- Masquer les caméras (sac, peinture, cirage...).
- Casser les caméras ou sectionner les câbles situés dans la trappe au pied des mâts.

Pour une première approche d'une contestation légale lire <https://technopolice.fr/guide-vidéosurveillance.pdf>

Cette brochure gratuite a été rédigée et diffusée pour la première fois en mai 2024.

Elle est le résultat d'une réflexion et d'une rédaction individuelle. Elle peut être

photocopiee et distribuée sans autorisation. Critiques, anciens numéros :

TSS37@proton.me <https://tours.sous-surveillance.net/> (référéncement des caméras)